

50 ans d'action publique en matière de culture au Québec :
notes pour une synthèse du colloque

Pierre Lucier

5 avril 2011

Chaire Fernand-Dumont sur la culture

INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Il est toujours un peu casse-cou de présenter à chaud et en quinze minutes la synthèse d'un colloque aussi consistant que celui qui se termine. On a beau avoir déjà juré «qu'on ne l'y prendrait plus», on se prend au jeu. Jouons-le donc!

La synthèse proposée ici est une lecture, forcément personnelle, des idées et des perspectives qui ont été présentées dans les textes des communications et débattues dans les échanges. Comme dans toute lecture, il s'agit donc d'une certaine compréhension des choses, ordonnancée et articulée en fonction d'un certain type d'analyse. Pour le qualifier sommairement, disons que l'angle d'analyse privilégié ici est celui du «Policy Making». Que pourrait retenir de ce colloque quelqu'un qui serait engagé dans l'élaboration et la formulation d'une politique culturelle visant l'après-cinquantième et soucieuse d'enracinement dans les acquis?

Telle est la question globale à laquelle on entend risquer une réponse. Celle-ci tiendra essentiellement en trois temps : d'abord et en guise de préambule, une esquisse du fond de scène de départ; puis, l'exposé de trois nœuds d'enjeux et de tension; enfin, l'identification de quatre champs d'action spécifiquement ciblés.

1. Un fond de scène

De ce qui a été écrit et dit ici sur les 50 ans du ministère qui a porté plusieurs noms mais qui est toujours fondamentalement le Ministère de la culture, il faut comprendre que, tout compte fait, ce ministère a été plutôt opportun et performant. Ses orientations stratégiques auraient été correctement définies et arrimées aux besoins des différentes phases de son parcours; il aurait créé et soutenu des institutions (OLF, musées, bibliothèques, salles de concert, SODEC, CALQ, etc.) dont l'existence va maintenant pour ainsi dire de soi; ses programmes d'aide à la création et aux créateurs auraient été efficaces et opportunément intégrés dans un modèle québécois original et bien campé; son action visant la définition et la valorisation du statut de l'artiste est décrite comme pionnière; il aurait défini et porté plusieurs politiques sectorielles importantes (livre, arts de la scène, musées, musique, etc.); il aurait distingué et précisé opportunément les fonctions ministérielles d'orientation et les mandats opérationnels des sociétés d'État; il aurait suscité l'émergence et l'affirmation des responsabilités des municipalités; il aurait oeuvré à la prise en compte de la préoccupation culturelle dans l'ensemble des missions de l'État et de l'action gouvernementale, notamment dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre et des relations intergouvernementales canadiennes et internationales : le bilan est loin d'être maigre et justifie d'emblée l'attribution d'une bonne cote d'évaluation –ou d'une bonne note, selon le goût du jour. Même ceux qui ont formulé des réserves, voire souhaité une «refondation», s'entendent pour dire que le Ministère de la culture constitue

une force positive dont ils ne contestent aucunement l'existence et dont ils apprécient la présence et reconnaissent la nécessité.

Au moment de célébrer son 50^e anniversaire, le Ministère est donc bien en selle. Personne ne demande sa suppression ou même quelque amputation. Personne n'exige non plus quelque virage à 180 degrés, voire quelque commission d'enquête! On souhaite même un accroissement des moyens dont il dispose, ce qui équivaut à un hommage et à un appui. Ne boudez pas votre plaisir, mesdames et messieurs du Ministère : «c'est à votre tour»! Bon anniversaire!

2. Des nœuds d'enjeux et de tension

Des propos présentés et échangés, affleurent un certain nombre d'enjeux fondamentaux non résolus, sans doute parce que non pleinement solubles, qui ont travaillé l'histoire des politiques culturelles québécoises et qui vont vraisemblablement demeurer des nœuds de tension. En tout cas, on voit mal comment, à défaut de pouvoir en conclure, la définition des politiques culturelles de demain pourrait faire l'économie de leur prise en compte et de leur aménagement politique et administratif. Il s'agit de questions aux importants enracinements et prolongements philosophiques, mais qui n'ont pourtant rien de purement théorique, s'il est vrai, comme on le suggérera au passage, qu'elles entraînent des conséquences massives et immédiates sur les décisions d'orientation et d'intervention. On en relève ici trois.

2.1 La culture : c'est-à-dire?

Selon des angles divers et à plusieurs reprises au cours de ce colloque, il a été fait état de conceptions différentes de la culture –essentiellement, de deux grandes conceptions. L'une, qualifiée de «spécifique» ou de «restreinte», a trait à l'expression artistique, aux beaux-arts et aux lettres, aux œuvres elles-mêmes, dont la plupart des politiques culturelles depuis les années soixante s'emploient à promouvoir l'accès et la «démocratisation». On ambitionne ainsi de permettre au plus grand nombre d'accéder à des œuvres jugées importantes, qui ne peuvent pas être réservées à une élite «éduquée» et jouissant généralement d'une certaine aisance économique. Cette attention aux œuvres et à leur système de production et de diffusion ouvre évidemment la voie à des perspectives sensibles aux lois du marché, à la dynamique de l'offre et de la demande. À l'instar d'autres secteurs de l'économie, la culture aurait ainsi ses produits, ses acteurs, ses concurrences, ses succès, ses hiérarchies, voire son «Star System». L'appellation d'«affaires culturelles» convient assez bien à cette première conception.

La seconde conception, qualifiée d'«holistique» ou d'«anthropologique», aborde la culture comme une «vie», un «art de vivre», une «dimension» de l'existence. C'est l'ensemble des langages et des expressions de signification qui y serait visé, les uns et les autres inscrits dans les démarches individuelles et collectives de «conscientisation», voire d'«émancipation», et indissociables des exigences de la «participation», ce passage obligé vers l'exercice d'une certaine «citoyenneté culturelle» et, par elle, vers une véritable «démocratie culturelle». Sans les opposer comme irréconciliables, on distingue ainsi «démocratisation culturelle» et «démocratie culturelle» : l'une établit «d'en haut» un ordre du beau, que l'on souhaite voir partager par l'ensemble des citoyens; l'autre mise sur une éducation qui fait des citoyens des acteurs du champ culturel conçu comme la face symbolique d'une vie sociale et politique assumée de façon responsable. Les appellations de «développement culturel» ou tout simplement de «culture» évoquent généralement cette deuxième acception.

Ce n'est pas qu'on doive choisir l'une ou l'autre de ces deux définitions de l'«objet» culturel. Mais il y a ici à tout le moins une affaire d'accent et de préférence fondamentale, voire d'articulation ou d'équilibre. Il y a des différences de fond entre ces deux conceptions de l'objet culturel, et elles se révèlent dans des actions, des stratégies et, dès lors, dans des résultats potentiellement très différents. L'enjeu n'en est pas un de simple définition ou de vocabulaire, comme on l'a judicieusement souligné. Il se pourrait même fort bien que, en commandant des approches stratégiques différentes, ces conceptions entraînent des formes différentes d'«irrigation» de l'ensemble des missions de l'État aussi bien que des formes différentes de participation démocratique –cette autre façon de concevoir et de stimuler la «consommation» des arts.

La conception dite restreinte offre assurément plus de prise à la mise en place de politiques et de programmes aux cibles et aux résultats mesurables. On la dit plus «gérable», selon un mot couramment employé, contrairement à l'acception plus globale, qui semble en agacer certains, y compris chez les artistes eux-mêmes, dans la mesure où elle risquerait de noyer la vie artistique et ses impératifs dans des perspectives aussi insaisissables que généreuses. La flamme n'est pourtant pas morte; elle semble bien inspirer une partie significative des discours entendus ici. À moins qu'on estime, loi du marché oblige, qu'il y n'y ait là que discours fumeux de quelque gauche attardée.

Quoi qu'il en soit, on peut penser qu'il n'y aura pas de politique culturelle recevable et viable qui ne se situe pas, philosophiquement et «opérationnellement», face à ce nœud de tension.

2.2 La promotion de la culture : de quelle culture?

Si l'«objet» de la politique culturelle doit être adéquatement identifié, il faut en dire autant de ce qui pourrait en être considéré le «sujet». De quelle culture la politique culturelle doit-elle faire la promotion? L'enjeu est de taille.

Reconnaissons que la réponse semblait claire pour les Lapalme, Laporte et Laurin, qui affirmaient d'emblée qu'il fallait promouvoir et soutenir la culture «nationale» - «québécoise»- et, avec elle, la langue française. Souhaitant notamment que la mention «québécoise» apparaisse dans le libellé officiel du mandat du Ministère, des intervenants ont noté les perplexités et les hésitations qui s'exprimeraient actuellement à l'égard du caractère «national» et francophone de la culture à promouvoir. Certains pensent même que la référence «nationale» pourrait être proprement illégitime et risquerait d'«instrumentaliser» la culture au profit d'une idéologie politique de repli. Seraient donc «québécoises» les œuvres produites au Québec ou par des Québécois? Seraient donc à promouvoir les productions «qui marchent», qui sont des succès et qui peuvent «se vendre», la référence nationale et francophone étant pratiquement secondaire? Il y a ici un tenace nœud de tension qui dépasse le seul clivage des options politiques vis-à-vis de ce qu'on appelle, souvent sans plus de précisions, «la question nationale», voire les positions officielles des partis politiques dont on ne sait pas toujours ce qui relève du positionnement stratégique ou de la conviction profonde.

En fait, cette tension en cache d'autres, qui l'alourdissent et la complexifient, à commencer par le type de pluralité et de «diversité» constitutif de cette culture «nationale». Des plaidoyers vibrants ont revendiqué ici le plein accueil des nouvelles diversités qui s'affirment «dans» la culture québécoise, elle-même évoluant à la faveur de «métissages» particulièrement toniques. Et il ne s'agirait pas ici de «multiculturalisme», cette doctrine que le Québec politique a régulièrement repoussée parce qu'instrument de nivellement et de banalisation du fait culturel québécois. La «diversité» culturelle à accueillir et à promouvoir serait pour ainsi dire «à l'intérieur» de la culture québécoise, elle-même vécue et promue comme «culture de convergence» et de «références communes» pour tous les nouveaux apports qui s'y greffent et qui l'enrichissent. Seule l'affirmation de cette «culture de convergence» permettrait de distinguer l'«interculturalisme» québécois du multiculturalisme canadien. *Autant de façons d'être québécois* l'avait bien vu dès 1981, dans le sillage de la politique de développement culturel de 1978.

Cette culture québécoise, francophone et intrinsèquement plurielle, on l'a aussi déclinée ici à un autre niveau : celui de ses rapports avec les forces tectonique de la mondialisation. Comment peut se comporter cette culture face au «Mainstream» d'une culture mondiale –américaine, en fait- en pleine expansion et volontiers accueillie dans nos sociétés? S'agit-il d'être «culturellement bilingue», à la fois national et mondial? Plus

globalement encore, s'agit-il de promouvoir la diversité culturelle à l'échelle mondiale, quitte à la contraindre dans notre propre univers culturel? Ou de la combattre au nom d'un certain darwinisme culturel tout en la stimulant à l'interne?

On l'a vu tout au long du colloque, les enjeux liés à la promotion de la culture «québécoise francophone» renvoient à un complexe faisceau de questions, qui sont autant de croisées de chemin pour les définisseurs de politiques culturelles. Promouvoir la création culturelle en cela seul qu'elle est création de qualité, voire création exportable? Promouvoir en priorité la création culturelle en français? Promouvoir la pleine participation de la diversité culturelle «interne» et appuyer les métissages prometteurs? Promouvoir la culture «québécoise» à la faveur de la promotion de la diversité culturelle à l'échelle mondiale et en se situant intelligemment en face des rouleaux compresseurs des systèmes culturels dominants? Autant de questions énormes et difficiles qui, on l'a vu ici, font appel au monde des valeurs et qui, de ce fait, sont objets d'options à la fois sociales et politiques. Tout indique qu'il n'y aura pas de politique culturelle cohérente et efficace sans qu'on y précise les choix stratégiques que l'on juge préférables en ces matières fondamentales. Et ce n'est pas la conciliation de quelque facile juste milieu qui pourra disposer des polarisations observées en cours de colloque.

2.3 L'action de l'État : mais quel État?

L'anniversaire du Ministère de la culture soulève de soi la question du rôle de l'État dans le développement de la culture. Sans doute moins en ce qui a trait à sa légitimité et à son utilité –en tout cas, sûrement pas au cours de ce colloque- qu'en ce qui touche son style plus ou moins partenarial, plus ou moins résolu, plus ou moins «conséquent» quant aux moyens déployés. Plus profondément, cependant, une question proprement politique se profile, explicitement ou en filigrane, qui concerne ce que d'aucuns jugent lassant, mais qu'on ne peut tout de même pas occulter : comment concilier l'action de deux gouvernements, celui de Québec et celui d'Ottawa?

La question a été abordée ici directement dans l'analyse des politiques canadiennes; elle a été éclairée par l'analyse des structures d'autres pays de type fédéral ou confédéral, voire des dynamiques nationales entre pouvoir central et pouvoir «régionaux». Elle est aussi sous-jacente aux études sur la participation et les «dépenses culturelles» des divers paliers de gouvernement. Elle renvoie ultimement, en tout cas au Québec, à l'action de deux états et de deux gouvernements, engagés l'un et l'autre dans deux politiques et porteurs de deux messages à l'intention des artistes eux-mêmes, de la population en général et, en particulier, des candidats à l'immigration. La duplication des moyens et des programmes ne crée pas nécessairement péril en la demeure, surtout s'il ne s'agit que de doublons.

Mais, sur le fond de la question et dans le cas spécifique des politiques culturelles, les choses sont plus complexes, plus compliquées même.

Pour évoquer sommairement ce point de tension, disons que, d'un côté, on fait la promotion d'un pays «multiculturel dans un cadre bilingue» et, de l'autre, celle d'une société et d'une «nation» francophones pratiquant le dialogue «interculturel». On imagine aisément que tout le monde ne s'y retrouve pas spontanément et qu'on puisse avoir des attentes et des revendications pour le moins divergentes. Il faut dire que cette référence à deux états intervenant en culture n'est décriée ni a priori ni par tous –comme les chercheurs et bien d'autres, les artistes peuvent trouver avantageux de s'alimenter à plus d'une source. Il serait cependant de courte vue d'estimer que «tout cela est sans conséquences» ou «purement symbolique» -en culture, le symbole ne peut pas être banalisé.

Les choses ne s'arrêtent pas là, car cette dualité étatique prend des couleurs différentes selon les époques et selon les partis exerçant le pouvoir. On a vu certains gouvernements canadiens s'engager dans de vastes stratégies de «Nation Building», nolisant les arts et les artistes au service d'un certain modèle de pays cité en exemple comme le meilleur endroit où vivre. On a aussi vu des logiques de subvention aboutissant à «récompenser» le succès commercial et à soutenir les projets de ceux dont on escompte qu'ils vont réussir sur le marché de l'art -«on ne prête qu'aux riches», c'est connu! On a vu et on pourrait revoir des approches qui, refoulant la culture dans la sphère du divertissement privé, entendent jouer à fond les «lois du marché» et la règle de l'«utilisateur payeur».

Les pratiques de l'État québécois n'échappent pas davantage à ces colorations selon les époques et selon les partis élus. On pense ici spontanément à la «question nationale» : les «articles 1» des programmes politiques des grands partis se suivent et ne se ressemblent pas nécessairement, même si, à bien des égards, une certaine fibre commune semble sous-tendre les politiques et les programmes, ne serait-ce que par le respect –plus ou moins «senti», il est vrai- des «revendications traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle». Cela n'empêche tout de même pas d'en prendre plus ou moins large avec la promotion de la langue française, avec le soutien aux festivités de la Fête nationale, avec la valorisation de sites et de dates «patriotiques», avec la promotion de certains types de production plutôt que d'autres, etc.

Et puis, au sein des deux États et de leurs politiques culturelles, il faut bien noter aussi que, selon les époques et les courants de pensée dominants, des valeurs diverses sont privilégiées, des sensibilités et des préférences sont exprimées, des «fréquentations» sont développées, des alliances se nouent –parfois aussi des «liaisons dangereuses»! On observe ainsi que, depuis un bon moment et des deux côtés de la rivière des Outaouais, les idéologies de type néolibéral ont fait leur chemin dans l'ensemble des formations politiques et ouvert la porte à des approches plus comptables et plus managériales des arts

et de la culture. Ce n'est pas faire offense à la chaleureuse hospitalité de nos hôtes des HEC que de mentionner qu'il n'est pas tout-à-fait innocent que la présente célébration du 50^e anniversaire du Ministère de la culture se tienne dans la métropole plutôt que dans la capitale et aux HEC plutôt qu'ailleurs.

* * * * *

Ces trois nœuds de tension renvoient ultimement l'un à l'autre. Les mêmes clivages philosophiques et politiques les traversent et y dessinent des lignes de crête par rapport auxquelles bon nombre d'intervenants se sont diversement situés au cours du colloque. Il ne serait donc pas sain, au nom de quelque réflexe pragmatiste, de les minimiser ou de les classer comme «théoriques». En fait, ils orientent et structurent d'emblée les messages, les attitudes, les valeurs et même les programmes. En tout cas, on voit mal que, à défaut de pouvoir les résoudre totalement, l'élaboration de l'*Agenda 21* puisse les esquiver.

3. Des zones d'action ciblées

De l'ensemble de ce qu'on a entendu ici se dégagent aussi assez nettement des zones d'action que l'éventuelle mise à jour de la politique culturelle du Québec devrait d'emblée cibler. Non pas nécessairement en remplacement de ce qui se fait déjà, mais assurément en addition, en enrichissement ou en insistance nouvelle. Trois zones sont ici retenues –plus une quatrième en guise de «privilege éditorial».

3.1 La culture et l'éducation

La première de ces zones d'action concerne les liens à renforcer entre la mission culturelle et la mission éducative. Certains l'ont identifiée dans des perspectives de consommation accrue, en recommandant des actions visant à soutenir et à stimuler la «demande» plutôt que l'offre. D'autres se sont fondés sur les visées proprement éducatives et pédagogiques de la sensibilisation scolaire aux arts et à la culture, y allant même parfois de suggestions d'ordre législatif ou réglementaire pour mieux inscrire l'intérêt artistique et culturelle dans les pratiques scolaires. En appui à leurs demandes, les uns et les autres ont invoqué les «fractures» et les «fossés» qui séparent toujours les arts et le grand public et que, selon des études citées, seules des habitudes prises en bas âge pourraient permettre de surmonter.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces nécessaires jonctions entre culture et éducation. En rappelant d'abord qu'on est ici en bonne compagnie, car, tout compte fait, l'école fait-elle autre chose que de l'éducation à la culture? N'est-elle pas, de part en part, engagée dans sa mission essentielle de donner accès à la culture –aux langages, à l'écriture, à l'histoire,

aux sciences et, bien sûr, aux arts! N'est-elle pas ainsi toute entière vouée à stimuler et à accompagner l'entrée dans la culture? En grec et en allemand, un même mot désigne la culture et l'éducation –*paideia*, *Bildung*. C'est tout dire. Éduquer, n'est-ce pas initier à ce «lieu de l'homme», fait de signification, de distance et de mémoire? Il faut rappeler à cet égard que le *Programme de formation de l'école québécoise* propose d'emblée une «approche culturelle de l'enseignement». Et la formation des enseignantes et des enseignants offerte dans tous les centres universitaires de formation des maîtres promeut explicitement cette «approche culturelle de l'enseignement» comme une de ses deux orientations générales. Au chapitre spécifique des compétences professionnelles visées, c'est cette même approche culturelle qui figure en tout premier lieu, les enseignantes et les enseignants y étant définis comme des «passeurs» culturels –«héritiers», «interprètes», «critiques», précise-t-on. On comprend aisément que l'Assemblée nationale ait récemment fusionné la Commission de la culture et la Commission de l'éducation pour établir la Commission de l'éducation et de la culture. Et on ne parle pas ici de l'énorme engagement du système d'éducation du Québec dans la formation et la création en arts dans les collèges et les universités.

Nous sommes donc ici en terrain très solide, qui autorise à vouloir pratiquer une jonction culture-éducation qui passe par la «grande porte». Ce n'est manifestement pas la discussion pointilleuse des parts de «grilles-matières» et du temps d'enseignement qui fera la différence à l'avenir. Outre qu'elle soit mise en ballottage avec de «gros demandeurs» –l'histoire, la langue seconde, l'économie, l'éducation physique, l'environnement, les sciences, les mathématiques, l'éducation à la sexualité, etc.- et de multiples «petits demandeurs» non moins tenaces –techniques de réanimation, prévention des incendies, sécurité automobile, usage du défibrillateur, etc.-, l'éducation artistique, d'ailleurs mieux nantie à l'école qu'elle ne l'a jamais été et dorénavant inscrite dans les matières à réussite obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires, a vraisemblablement fait le plein de ce qui pouvait être obtenu par cette voie. Par rapport au projet éducatif global de l'école québécoise, c'est «passer par la petite porte» que de réduire ainsi la culture aux arts, de négocier des parts de temps et de tout miser sur un enseignement qui, même au primaire, propose la formation en arts comme une «discipline de spécialité» –en fait, dans deux de quatre disciplines possibles (musique, danse, arts plastiques, art dramatique). Et on n'arrange rien quand on réclame une formation faite en vue d'une meilleure capacité de «consommer» éventuellement des produits culturels. Les ententes culture-éducation, dont on a souligné ici à la fois les réalisations et les limites, devraient et pourraient recevoir un traitement plus global et plus massif, à la hauteur de la mission culturelle globale de l'école québécoise et de l'ensemble de ses activités éducatives, bien au-delà des seuls créneaux horaires de la formation dans les disciplines artistiques. Ici aussi, on le voit, les diverses approches de ce qu'est la culture commandent des stratégies différentes.

3.2 Le numérique

Une deuxième zone d'action a été abondamment ciblée au cours du colloque : l'avènement et le développement du numérique et de ses effets structurants. Ce développement obligerait à redéfinir plusieurs paramètres majeurs des circuits –des «chaînes»- artistiques et culturels. Il y aurait là une «dématérialisation» qui modifierait, jusqu'à les rendre «poreuses», les interfaces entre les créateurs et le public «consommateur». C'est dire, notamment dans les domaines du livre, du disque et du film, pour n'évoquer que ceux-là, les questions nouvelles qui se posent pour les politiques culturelles et pour les programmes qui en découlent, notamment en ce qui touche la diffusion des œuvres et la propriété intellectuelle.

On a informé les participants du mandat qui a été donné à la SODEC, au CALQ et au Ministère de conduire des travaux en vue de la définition d'une stratégie d'ensemble en regard du numérique. Les choses sont donc entre bonnes mains, malgré certaines réserves isolées entendues à cet égard. On peut tout de même penser que les consensus ne seront pas faciles, si tant est qu'on a pu entendre ici des mentions et des plaidoyers exprimant un certain scepticisme, notamment face à de prétendues réductions des coûts de production et de distribution. Les discours des intervenants institutionnellement proches du Ministère invitent à penser que ce champ d'action est d'ores et déjà ciblé.

3.3 L'occupation culturelle du territoire

Plusieurs propos entendus ici ont fait mention des clivages culturels importants séparant la métropole du reste du Québec. Cela se vérifierait notamment dans la composition ethnique et linguistique de la population, dans la disponibilité des équipements et dans la densité de l'effervescence artistique et culturelle. Plusieurs parlent spontanément des «régions» pour désigner ce qui se passe ainsi à l'extérieur de la métropole, réclamant une réelle prise en compte des particularités régionales en matière d'activités culturelles. On a pu sentir la conviction que l'abandon aux seules lois du marché pourrait être tout simplement catastrophique, voire anti-démocratique, si on devait renoncer ainsi à une action positive de l'État en faveur de l'occupation culturelle de l'ensemble du territoire du Québec. On a souligné à cet égard que le relais des écoles, des collèges et des établissements universitaires peut constituer un atout déterminant.

Les connotations reçues et les poncifs qui affectent les problématiques relatives à la culture «en régions» seront à analyser et à gérer sans détours. Montréalais pure laine, le signataire de ces notes n'hésite pas à dire que ce sont ses trente années à Québec qui lui auront permis de ratisser et de découvrir le Québec, le culturel et les autres. Il aura même

appris au passage que le nombre de kilomètres entre Montréal et les régions -«éloignées» ou «ressources», selon les circonstances- semble plus grand que celui qu'on doit parcourir entre les régions et Montréal. Les politiques culturelles doivent absolument éviter de s'enliser dans les clichés condescendants selon lesquels, en dehors de la métropole et de ses cercles médiatisés, les circuits culturels tourneraient en marge et au ralenti.

3.4 La recherche sur les arts et la culture

Ceux qui ont mandat de broser la synthèse de colloques sont généralement autorisés à ajouter un élément qui, tout en étant présent dans les discussions, ne s'en dégage pas avec force et évidence. On ne se privera pas ici de ce privilège et on identifiera la recherche sur les arts et la culture comme une des cibles des politiques culturelles à venir.

Le champ des politiques culturelles est à haute teneur philosophique, voire idéologique. Mais c'est dans la réalité des faits que, comme pour toute politique, on doit pouvoir en mesurer les résultats, les effets secondaires, voire les «dommages collatéraux». Parallèlement aux discours inévitablement promotionnels des organismes officiels ou des groupes d'intérêt, de même qu'aux discours de conviction des acteurs et des observateurs, on doit pouvoir disposer d'analyses qui, bien ancrés sur les terrains «où les choses se passent», s'emploient à cerner les effets réels des politiques et des programmes et le mode de fonctionnement du champ culturel, y compris l'action gouvernementale et ses références.

Au cours du colloque, quelques exemples de tels coups de sonde ont été présentés –sur les inspirations et les visées des diverses politiques, sur la mesure de l'efficacité de certains modèles d'intervention, sur les racines les plus explicatives de l'émergence de l'intérêt pour les arts, sur les réseaux dans lesquels évolue l'activité culturelle, sur l'évolution de la répartition des coûts, etc. Les travaux de recherche qui permettent ces tests du réel sont nécessaires à la bonne suite de l'action publique en matière de culture. Là comme en d'autres domaines, le savoir est garant d'opportunité et d'efficacité.

* * * * *

Une synthèse n'a pas à distribuer les bons points. Elle serait tout de même tronquée et injuste si elle se terminait sans souligner la qualité, la pertinence et la richesse des contenus partagés et sans remercier la *Chaire de gestion des arts* de HEC-Montréal d'avoir pris l'initiative de ce colloque et, avec le concours du Ministère, d'en avoir si efficacement assuré la préparation et le déroulement.